

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 octobre 2022

(Convocations du 18 octobre 2022)

Le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est rassemblé à la salle polyvalente à 19 heures.

Étaient présents :

Jean-Claude MESSAGER
Danièle VERMANDERE
Alexandre SCHNEIDER
Véronique SIBILE
Jean-Michel RAVIART
Dominique TREHOU
Hervé WARGNYE
Patrick DUSSART
Nadège TANIÈRE
Jean-Pierre FLOQUET
Henri-Jean LISSE
Coralie DAELDYCK
Emmanuel TIRLEMONT
François MARTIN
Sandrine CAILLEAU
Éliane RENAUD
Sébastien DRAPPIER
Isabelle DECOBECQ
Laurence BAISIER

Étaient absents :

Anne-Marie DELHAISE, procuration donnée à Éliane RENAUD
Marie POLLET, procuration donnée à François MARTIN
Jean-Pierre HUEZ, procuration donnée à Emmanuel TIRLEMONT

Étaient excusée : Hermine DELESALLE

Début de séance 19h05

1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 septembre 2022

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

2 - Modification au tableau des effectifs

Il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint territorial d'animation à 27h afin d'y nommer un agent technique territorial actuellement en poste. Le poste occupé serait plus en adéquation avec les missions exercées par cet agent au sein des services périscolaires.

J'ai juste une modification mais ça ne change rien par rapport à son poste. Le poste qu'elle a actuellement c'est plus un poste d'agent technique, sauf qu'on a plus besoin d'un agent d'animation par rapport au Bafa et surtout la petite enfance, la garderie, la cantine. C'est juste une modification de poste qui n'engendre pas la création de poste. C'est juste une écriture sur la modification.

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

3 - Attribution de prestations d'action sociale au personnel communal

Comme les années précédentes, M. Le maire propose d'offrir une carte cadeau à chaque agent communal, ainsi qu'une carte cadeau par enfant d'agent de moins de 10 ans.

L'année dernière en avait voté 40€ pour les adultes 30€ pour les enfants. Dans la conjoncture actuelle, je propose de passer à 50 pour les adultes et 40 pour les enfants.

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

4 - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement le vote du budget 2023

En application de l'Article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a la possibilité d'autoriser l'exécutif à mandater les dépenses d'investissement à hauteur d'un quart des crédits ouverts au budget précédent. Afin de poursuivre la réalisation des projets communaux, en début d'année 2023 et jusqu'au vote du prochain budget, il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. Le maire à engager les dépenses à hauteur de 50 000 € pour le chapitre 21 (immobilisations corporelles) et 510 000€ pour le chapitre 23 (immobilisations en cours).

Ça fait deux ans que la trésorerie nous le demande pour avoir 25 % du budget prévisionnel à mettre en place à partir du 1^{er} janvier jusqu'au vote du budget.

Sébastien Drappier : Quels sont les projets communaux ?

Monsieur le maire : Ce sont les projets en cours.

Sébastien Drappier : lesquels ?

Monsieur le maire : les projets qui restent et qui ne sont pas forcément finis ou qui sont en cours de règlement.

Sébastien Drappier. Oui mais c'est quoi ?

Monsieur le maire : C'est sur les gros projets. Ce sont les vestiaires, la fin des travaux de la

rue Davaine et cité Davaine, on a encore un encours à payer puisqu'on n'a pas la fin des factures. C'est un peu tout ça.

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

5 - Renouvellement du bail de droit de chasse à la société de chasse « Les Epêches »

La société de chasse des Epêches a un bail de droit de chasse sur certaines terres de la commune. Il est proposé de renouveler ce bail pour 9 ans, sur la base de 86,80€ par hectare, la révision du montant se faisant en fonction de l'évolution de l'indice des fermages.

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

6 - Avis sur un dossier d'enquête publique

La Préfecture du Nord a adressé en mairie un dossier d'enquête publique concernant le programme de lutte contre les inondations de l'Elnon sur le territoire des communes de Lecelles, Mouchin et Rumegies, porté par le Syndicat des milieux aquatiques de la prévention des inondations (SMAPI) de la vallée de la Scarpe et du Bas Escaut. L'objet de cette demande est l'aménagement de trois zones d'expansion de crues.

On est régulièrement inondé sur la commune de Lecelles, on a fait une première ZEC en urgence qui a permis depuis 2016 de ne plus avoir vraiment d'inondation, ça ne veut pas dire qu'on n'en aura plus après, c'est quelque chose qu'on ne maîtrisera jamais. Actuellement on est sur le projet de 3 ZEC qui vont se faire : une devrait démarrer début janvier, c'est la ZEC de Rumegies, suivra ensuite la ZEC de Lecelles et ensuite la ZEC de Mouchin. Ce sont les 3 dernières ZEC qui seront faites sur le secteur avec en complément la ZEC de Rumes en Belgique qui est finie et fait à elle seule 40 000 m³. Ces ZEC représentent en moyenne 24 000 m³, celle de Lecelles c'est 22 000 m³. On voit l'efficacité mais on sait très bien que globalement on n'est pas sorti de l'auberge par rapport aux orages violents qu'on peut avoir comme dimanche si on avait eu de la pluie toute la nuit. En sachant que ces ZEC sont gérées par le SMAPI, le SMAPI vit des dotations des EPCI. Sans dotations des EPCI, ils n'ont rien sauf aller à l'emprunt mais ils y a déjà eu beaucoup d'emprunts qui ont été fait et là il y a encore un emprunt qui va être fait. Il y a des subventions qui ont été demandées à la région, à l'agence de l'eau et au FEDER (Fonds européen de développement régional). On est sur un budget de plus de 2,5 millions d'euros, il faut pouvoir le subventionner. En sachant que par rapport à la compétence que j'ai à la CAPH, nous avons œuvré aussi pour essayer de pouvoir être équitable sur les deux syndicats parce qu'on a un syndicat sur Valenciennes qui s'occupe de tout le valenciennois, le SMAPI dans l'amandinois et au delà de l'Ostrevant et des autres communes.

Quand on parle de Lecelles et Rumegies ça fait souvent rire les gens car ils disent 'Pourquoi les ZEC on les fait là ?' Tout simplement car ce sont des points noirs, ça évite d'avoir des inondations sur plusieurs communes. Le travail a été fait, les agriculteurs ont été indemnisés correctement. Les travaux démarreront normalement début janvier. Il y aura peut-être les deux ZEC démarreront en même temps, je n'ai pas encore tous les éléments en sachant que sur la ZEC de Rumegies on a 8900 m³ de terre à retirer. Sur Lecelles, on est sur de l'argile, il faut de la terre, ce sera plus judicieux d'aller la chercher à Rumegies. Mais on aura beaucoup trop, on

regarde les solutions pour pouvoir mettre à disposition ces terres pour des travaux autoroutiers, de route ou autres travaux qui peuvent avoir lieu. En sachant que les terres de la première ZEC ont servi à couvrir la déchetterie de Saint-Amand, pour avoir une assise supplémentaire au dessus des bâches pour être conforme à la législation.

Sandrine Cailleau : où sera-t-elle à Lecelles ?

Monsieur le maire : derrière la ferme Coutan, où il y a un bois. Il y a la ZEC et une partie qui pourra être inondée dans les champs avec un accord des agriculteurs. C'est écrit noir sur blanc chez le notaire si ça viendrait à être un épisode de pluie torrentielle. Celle de Mouchin se fera en dernier dans la mesure où il y avait plus de problématiques mais il y a des choix à faire dans l'urgence et l'urgence c'est de les démarrer ici en début d'année.

Isabelle Décobecq : les 2,5 millions c'est pour les 3 ZEC ou c'est y compris pour celle qui est déjà faite.

Monsieur le maire : non celle qui est déjà faite a été payée. On est sur à-peu-près 2,5 millions, ce sont des chiffres qui ne sont pas définis totalement, dans la mesure où vous savez que tout augmente du jour au lendemain. On est pratiquement près du chiffre. Sur Lecelles et Rumegies on aura quand même 48 000 m³ d'eau, c'est quand même important et on est en train de regarder justement l'éventualité de garder cette eau au printemps et surtout en été, pour avoir une solution pour avoir de l'eau pour les agriculteurs tout en respectant la faune et la flore.

Sébastien Drappier : Suite à l'avis de l'enquête publique, y-a-t'il eu des gens qui se sont déplacés ?

Monsieur le maire : quelques uns se sont déplacés, c'était jusque des petites remarques. Le commissaire va faire son rapport.

François Martin : Une question technique sur la ZEC, les agriculteurs restent-ils propriétaires de leur terrain ?

Monsieur le maire : non, on leur rachète leur terrain. Après on prend des arrangements comme j'ai pris avec un agriculteur, que je ne vais pas nommer, il peut couper 3-4 fois par an les herbes hautes. Il en est content car il fait quelques boules supplémentaires par an.

François Martin : sans payer de taxe foncière sur le terrain. Techniquement le propriétaire c'est l'agglomération ?

Monsieur le maire : non c'est le syndicat.

Jean-Michel Raviart : les évacuations des terres de Coutan passeront par Chorette ?

Monsieur le maire : Je n'ai pas les éléments mais on sera vigilant sur les routes communales avec un constat de huissier avant et après. Logiquement ça devrait bien se passer.

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

7 - Renouvellement du contrat de prestations intégrées avec la SPL du Centre aquatique

Le conseil municipal doit valider le renouvellement du contrat de prestations intégrées avec la Société Publique Locale du Centre Aquatique Intercommunal de l'amandinois pour l'apprentissage de la natation ainsi que la prise en charge en terme de transport et l'accès préférentiel à l'équipement pour les habitants de la commune.

On le vote tous les ans, c'est notre participation au SPL pour les écoles, les bus et le tarif préférentiel pour les lecellois.

Isabelle Décobecq : Étant donné que le coût de la vie augmente, c'est un coût qui va augmenter ?

Monsieur le maire : on verra début décembre à l'assemblée générale mais là je n'ai pas les éléments. Pour l'instant d'après ce que j'ai entendu non mais c'est comme tout, je pense qu'il y aura une augmentation mais pas énorme.

François Martin : Ce que je peux dire là dessus puisque je participe à la commission de contrôle du centre aquatique, ce qui ressort des différents rapports présentés par Monsieur Baudoux, c'est que c'est très bien géré, c'est un équipement qui a été construit et pensé à l'origine justement pour être le moins dépendant possible des aspects énergétiques. Au niveau système de chauffage on est vraiment sur des technologies les plus modernes, je n'ai pas le détail exactement mais des pompes à chaleur, etc mais par rapport au gaz ou ce genre de chose, vraiment c'est marginal. Globalement que ce soit au niveau de l'entretien, etc, ce qui ressort de tous les rapports annuels, ça donne l'impression d'avoir un équipement très bien géré. Exemple : pendant la crise COVID, les pertes ont été très mesurées si on met en rapport avec d'autres centres aquatiques équivalent qu'il y a ailleurs sur le territoire. Oui, il y aura certainement des augmentations mais ça reste modéré par rapport à ce qu'on pourrait entendre ailleurs car c'est un équipement moderne, très bien entretenu et très bien géré.

Monsieur le maire : on le voit aussi sur les bus, on a déjà une petite augmentation de tarif par rapport aux produits pétroliers mais pour l'instant ça reste raisonnable. Maintenant de mois en mois on verra l'avenir par rapport à ça.

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

Avant les questions diverses juste une petite information. Comme vous avez pu le voir le parc intergénérationnel est en train de se mettre en place rue neuve. Pour l'instant c'est le plan de forme qui a été mis en place. On n'a pas encore mis de communication. Elle sera mise dans le bulletin et on va mettre une communication sur les grilles devant. On a voulu attendre un petit peu car le conseil municipal des jeunes voulait faire un petit jeu de piste à faire avec la population, surtout avec les enfants, pour savoir ce qui allait être fait et mis en place.

L'entreprise est venue s'intercaler entre deux pour commencer le gros œuvre car en fait elle avait un gros chantier qui s'était arrêté. Du coup on a préféré mettre en place dans un premier temps tout le gros œuvre, ce n'est pas fini, il y en a encore pas mal pour pouvoir avancer et commencer ces trois zones qui viendront par la suite. Une zone conviviale d'échange entre jeunes ou avec des personnes un peu plus âgées, une zone de repos, les personnes âgées pourront aussi venir car ce sera un parc avec des arbres. Il y aura la zone avec les animaux de la ferme au milieu et le skate parc qui sera dans le fond. La volonté était de le mettre dans le fond pour qu'il n'y ait pas de nuisances sonores. Cette zone est prise en grande partie par le SIVS dans la mesure où on avait un reliquat sur le city (sur l'ensemble des communes, il n'y avait pas que nous qui avions un reliquat).

Dominique Tréhou : c'est un skate parc, ce n'est pas un mur d'escalade ?

Monsieur le maire : Ça sera un skate parc parce que le problème d'un mur d'escalade c'est excessivement cher. Ce n'est pas dit que par la suite on ne pourra pas en mettre un car on a largement la place de le mettre. On a fait une petite communication interne, on a demandé à des jeunes de différentes communes du SIVS, ils sont plus favorables à un skate parc qu'à un mur d'escalade. On serait peut-être parti sur un mur d'escalade au départ mais quand on voit

les prix, c'est plus de 40 000 euros, c'est vachement plus cher, le plan de forme est différent aussi car il faut un fond de forme amortissant. Pour un skate parc, c'est un enrobé ou un béton.

Emmanuel Tirlemont : Pour un mur d'escalade, il faut peut-être la présence d'un moniteur ?

Monsieur le maire : Non, c'est sous la responsabilité des parents.

Dominique Tréhou : Ce n'est pas à Rosult ou Rumegies qu'ils ont déjà fermé le skate ?

Monsieur le maire : Il ferme à certaines heures le soir. Nous ça sera pareil, il est complètement clôturé pour être fermé le soir comme le city qui est fermé maintenant le soir à 20h00. Il a été fermé tous les soirs en été car on a été beaucoup embêté l'année dernière et Monsieur Verrier est très content qu'on est pu fermer le city le soir ce qui permet de ne plus avoir de nuisances à 20h00. Les extérieurs ne viennent plus, ils savent qu'à 20h00 ils ont être mis dehors.

Dominique Tréhou : c'est vrai que c'est une bonne chose.

Monsieur le maire : oui ils sont contents. Cette après-midi, le city était plein.

Sébastien Drappier : une remarque. Vous avez complètement shunté le conseil municipal. On n'a jamais discuté au conseil municipal hormis il y a plus d'un an. Vous avez sûrement des réunions entre vous, Dominique est au courant d'un mur d'escalade et nous on ignore tout. Ce n'est pas trop grave

Monsieur le maire : On en avait parlé au départ.

Sébastien Drappier : Au départ mais après on n'a plus jamais entendu parler de rien.

Isabelle Décobecq : c'était qu'un avant projet.

Sébastien Drappier : deuxième chose, le budget pour tout ça, le coût ?

Monsieur le maire : Je peux vous donner les chiffres à-peu-près.

Sébastien Drappier : Vous nous donnez les chiffres quand tout est commencé.

Monsieur le maire : C'est inscrit dans les travaux, il y a une enveloppe.

Isabelle Décobecq : Quand on vous pose la question lors du budget : 'que contiennent les enveloppes ?' Vous restez très très vague. C'est pour les travaux de voiries de la rue de Chorette et Davaine. On n'a pas de détail.

Sébastien Drappier : Vous faites du messagisme. 'Ce n'est pas précis', 'on verra', 'c'est confidentiel', 'on ne peut pas en parler tout de suite', ...

Monsieur le maire : confidentiel ?

Sébastien Drappier : ce sont les mots que vous utilisez.

Monsieur le maire : Sur les travaux du parc intergénérationnel, on avait dit qu'on serait en plusieurs tranches. Ce n'est pas sur une seule année. On est parti sur la base de pouvoir faire l'accès, toutes les clôtures, on est à peu près à 60 000 euros je pense. C'était dans le budget travaux, on peut les inclure, il n'y a aucun problème. Les travaux qu'on met à l'année sur le budget, on peut prendre cette somme là comme on a envie de le faire au niveau des travaux. Après pour la partie skate parc on est pour l'instant à 15 000 euros qui sont payés par le SIVS.

Emmanuel Tirlemont : pour compléter, sur ce city il y a un chef de projet qui est Hermine. Là on est juste sur un aménagement, un accès une voie pour pouvoir mettre au fond du terrain le city. L'aménagement intérieur, bien évidemment, est toujours en projet. Monsieur Vandermarcq faisait partie du projet, aujourd'hui ce n'est pas fermé. Tout ça va se mettre en œuvre. Ce n'est pas figé dans le marbre. Ce qui est figé dans le marbre, c'est l'accès pompier, c'est indéniable dans tous les cas il sera là, au fond, on met le skate parc. Après il y a encore du travail mais ce n'est pas écrit dans le marbre.

Monsieur le maire : les 3 zones sont mises mais elles peuvent être changées.

Emmanuel Tirlemont : On peut en discuter, d'autres créées. Le chef de projet c'est Hermine, elle va chercher des gens autour d'elle compétentes et avec le conseil des jeunes tout ça va s'articuler. Tu confirmes François ?

François Martin : le conseil des jeunes est consulté à chaque séance pour avoir des idées.

Monsieur le maire : ils nous donnent des idées. On les met à contribution. Ça rentre dans l'enveloppe, je ne jette pas l'argent public. Ça sera quelque chose je pense qui sera très bien accueilli par la population de zéro à 99 ans.

Sébastien Drappier : Si j'ai bien compris, on est à 60 000 euros pour faire le fonds forme, l'accès au bout et les clôtures.

Emmanuel Tirlemont : Après ce qu'on y met dedans, on y travaille ensemble

Sébastien Drappier : J'ai entendu parler d'animaux, de skate parc, de zones de repos. Pour moi c'était fini.

Monsieur le maire : les zones de repos, ce n'est pas aménagé. L'aménagement on va le voir après, ça va être discuté. Est-ce qu'on met un kiosque, est-ce qu'on met des bancs ? Des arbres on en met tout le temps, ça c'est normal parce qu'il faut aussi de l'ombre mais tout dépend de ce qu'on veut mettre. C'est ça qu'on peut discuter en commission. Vous avez un représentant des travaux je pense, c'est madame Décobecq je pense ?

Laurence Baisier : non c'est moi.

Monsieur le maire : C'est vous madame Baisier. Vous allez être conviée pour ce projet intérieur, comment on aménage. On ne va pas aménager tout, tout de suite. Comme

Emmanuel vous l'a dit, il fallait faire l'accès et aller dans le fond tout de suite. On n'avait pas le choix.

Emmanuel Tirlemont : C'est le sens de l'histoire. Après ce qu'on y met dedans, comment s'est fait, c'est le groupe de travail qui va le déterminer.

Sandrine Cailleau : Toutes les idées, la ferme, le skate, le mur d'escalade, etc ça fait partie du projet que Hermine avait proposé.

Monsieur le maire : C'est ça.

Isabelle Décobecq : oui Sandrine mais c'était un avant-projet un départ. Là ça devient un projet et on n'en a pas parlé depuis 18 mois.

Éliane Renaud : Il y a une commission qui s'en occupe.

Isabelle Décobecq : Ce n'est pas une commission c'est un groupe de travail.

Alexandre Schneider : Petite précision quand même, pour aussi avoir accompagné Hermine sur le sujet. Pour ce qui a été présenté, quand on a fait cette présentation, le projet était lié aussi au projet que monsieur le maire vient de vous rappeler, le projet d'aménagement du SIVS. Si il faut vous rassurer au niveau budget, tout se fait à l'échelle de l'annuité du budget. Comme l'a rappelé monsieur le maire, ça rentre dans le budget travaux de la commune. C'est aussi ce qui a été précisé quand Hermine a fait la présentation et que c'était un projet évolutif. C'est à dire au départ il y avait le projet du SIVS, qui est amendé maintenant de cet espace de vie et de détente, lieu de vie sociale pour les 7 à 77 ans. Avec les exigences comme Emmanuel l'a rappelé donc d'accès pompier, etc. Tout ce qui a été fait le clôturage et le cheminement, c'est la base du projet avec forcément maintenant le skate parc qui est financé par le SIVS. Le montant indiqué fait partie du budget de cette année. L'année prochaine, en fonction des contraintes qu'on aura, il y aura des aménagements qui vont arriver et une perspective, qui est bien en route, d'avoir des aménagements avec des animaux, d'avoir un vrai lieu de vie sociale aménagé, arboré avec ces arbres. Après est-ce qu'on plantera 10 arbres, que 5 ? On n'en sait rien mais ça fera en fonction du budget, rassurez vous dans le cadre budgétaire des exercices qui vont arriver. Évidemment.

Questions diverses :

Sébastien Drappier : Les dépôts sauvages qu'on a eu, vous les avez enlevés. Il en reste un dans le chemin rue du grand sart.

Monsieur le maire : c'est un chemin privé. Ça n'appartient pas à la commune, ça appartient aux agriculteurs, c'est eux qui doivent retirer ce dépôt, ou porter plainte et éventuellement

faire marcher leur assurance. Là c'est de l'amiante.

Sébastien Drappier : On ne sait pas d'où ça vient ?

Monsieur le maire : Mettre des caméras c'est bien mais on ne peut pas en mettre partout ? Non on ne sait pas d'où ça vient. On en a attrapé un une fois, on a fait ce qu'on avait à faire. Le deuxième on n'a pas su, ça été vidé entre midi et deux en pleine nature, on a ramassé mais je n'ai pas les services techniques à rallonge, ils ne sont pas là pour ramasser toute la merde des autres. C'est très regrettable, il y en aura encore d'autres, j'espère que non. Le plus embêtant quand même c'est l'amiante.

Isabelle Décobecq : J'ai une remarque. Ce sont vos services techniques qui retirent les dépôts sauvages ou c'est le SIAVED. On avait voté ...

Monsieur le maire : Le SIAVED ce sont sur les tôles amiantées. Ce n'est pas sur les dépôts sauvages.

Isabelle Décobecq : la convention ... ?

Monsieur le maire : Le SIAVED ce sont les dépôts sauvages amiantés, pour les autres dépôts la convention n'a pas été prise. On pourrait la prendre mais ça va nous coûter un bras. Moi je veux bien demain demander au SIAVED qui viennent retirer un camion, ça va me coûter 1000 euros, je préfère que mes services techniques le fassent. Si ils sont d'accord de le faire car je ne suis pas obligé non plus de leur imposer de ramasser, comme je l'ai dit et je le redis, toute les merdes de tout le monde. C'est quand même malheureux. Quand on sait qu'on n'a pas d'amiante, on peut intervenir. Si il y a qu'une seule tôle d'amiante, ils n'interviendront pas. Si c'est sur le domaine public, là effectivement le SIAVED viendra ramasser, il faut parfois attendre longtemps. Si c'est sur des chemins privés ou des champs, on ne peut rien faire, on n'a pas la responsabilité.

Sébastien Drappier : On a reçu dans nos boîtes aux lettres, un flyer sur les éoliennes en Belgique, à Laplaigne. J'ai lu avec plaisir dans la presse que vous étiez opposé à ça, que vous souteniez les communes.

Monsieur le maire : Alors là je n'ai pas répondu. Il faudra me donner l'article, je ne l'ai pas vu celui là.

Sébastien Drappier : c'est dans l'observateur.

Monsieur le maire : Je n'ai pas été contacté par personne en tout cas. Là dessus on peut être clair, de toute façon je vais à la réunion publique.

Sébastien Drappier : Si serai aussi.

Monsieur le maire : Il y a 5 éoliennes de 180 mètres de hauteur. L'enquête publique nous demande un avis, qu'on soit posé ou opposé. Le souci c'est qu'au final on sait très bien ce que ça sera, elles seront mises. Après les nuisances, je dirai un parc éolien le long de l'autoroute ne me gêne pas, ça gêne peut-être les chasseurs, moi ça ne me gêne pas trop, là par contre, au ras des habitations. Ça ne devrait pas nous impacter d'après ce qu'on a eu comme étude, par contre si ça impacte un petit peu au niveau des Wifi, des téléphones, des télés, ... Je n'ai pas la science infuse à ce niveau là.

Sébastien Drappier : Concrètement, vous êtes opposés ?

Monsieur le maire : Je ne suis pas opposé. Je n'ai pas dit que j'étais posé ou opposé. Je n'ai rien dit du tout car ce n'est pas mes propos. Je n'ai pas été appelé. J'ai été appelé sur d'autres sujets mais pas celui là. Globalement vous voulez savoir quoi ? Ma position ?

Sébastien Drappier : Pour soutenir les communes qui vont être impactées, Maulde, Flines.

Même si nous, c'est clair, on sera très peu impacté, elles vont se rapprocher, Après ce sera peut-être Rongy, peut-être Lecelles. Je pense qu'il faut se mobiliser, la population et autre, pour ces éoliennes, en sachant très bien qu'elles ne pensent qu'à pousser un peu partout.

Monsieur le maire : Oui peut-être, mais est-ce qu'on a la main mise dessus, surtout la France.

Nous c'est à titre d'information. On ne peut rien faire. Vous parlez d'éolienne, il y a quand même quelqu'un sur la commune qui voulait mettre deux éoliennes, je ne vous donnerez pas le nom mais ce sont des gens que vous connaissez bien. On a tout fait, des pieds et des mains, pour qu'ils ne mettent pas des éoliennes.

Sébastien Drappier : je pense que des éoliennes de moins de 6 mètres, il n'a pas besoin de permis de construire.

Monsieur le maire : là ce sont des grandes éoliennes. Peu importe, dans les centres bourg, les villes, ce n'est pas judicieux. Si on en a une au ras de Maulde, ça va être un peu compliqué. Surtout les nuisances.

Sébastien Drappier : Et il y a une dépréciation de l'immobilier.

Monsieur le maire : On en est conscient.

Sébastien Drappier : Que vous soyez pour ou contre, ce n'est pas le problème. Mais si vous êtes contre, je vous invite à aller à la réunion et montrer qu'on est solidaire, qu'on est là, qu'on est présent, qu'on n'est pas pour ces éoliennes, pour éviter qu'elles se multiplient à l'avenir.

Monsieur le maire : Après qu'elles se multiplient c'est une question de voir les choses mais peut-être pas dans les villes et les communes.

Sébastien Drappier : là quand on regarde, elles sont juste coller aux maisons.

Monsieur le maire : oui, je suis d'accord avec vous.

Sébastien Drappier : Après ils seront capable de les faire à Rongy, de les faire tout le long de la frontière. Pourquoi pas ?

Monsieur le maire : oui, je suis d'accord avec vous. Mais l'éolienne par elle-même n'est pas un produit qu'on doit pestiférer, c'est un produit qui fonctionne bien mais pas partout, il faut savoir où on les met.

Isabelle Décobecq : Y-a-t-il une réflexion sur les économies d'énergie potentielles à faire au sein du village avec l'éclairage public ? De nombreuses communes décident d'éteindre l'éclairage entre minuit et 6 heures. Y-a-t'il eu quelque chose de décider, en cours de réflexion, ici à Lecelles ?

Monsieur le maire : J'oserai dire aux autres qu'on n'a pas attendu les autres pour avancer depuis un bon moment dans la mesure où on est passé à pratiquement 80 % de Led sur la commune, qui consomment beaucoup moins, dessus on a des variateurs qui baissent de 30 % la nuit. La question qui se pose en premier est qui reste 20 % du parc à cleaner.

Normalement, après une réunion que j'ai eu la semaine dernière avec le ministère, je pense qu'on va ravoir des enveloppes pour ça, on pourra finir la commune en Led,

Couper la lumière la nuit de 11 heures à 4 heures ou de minuit à 5 heures, c'est certain ça pourrait être envisageable. Par contre, est-ce que notre commune est appropriée à ça. Je n'en ai pas la certitude. Quand je demande aux riverains pendant les permanences ou les riverains que je vois tous les jours, croyez-moi qu'à 95 % ils ne sont pas favorables. Y compris par exemple certains voisins tout près de chez Henri-Jean, ils ne sont pas pour du tout. Je dis ça car c'est une lampe qui était grillée. On a un village qui est relativement très élargie, avec des maisons un peu partout.

Isabelle Décobecq : Et pas toujours des trottoirs.

Monsieur le maire : oui pas toujours des trottoirs. Mais la nuit j'espère qu'il n'y a pas beaucoup qui se promène sinon c'est un peu compliqué.

Après la problématique quel secteur on coupe, quel secteur on ne coupe pas, quel secteur est accidentogène ou pas ?. Tout ça est compliqué. On a fait un calcul. Globalement si on coupe tout l'hiver de minuit à 4 ou 5 heures du matin, on ferait une économie de 4000 euros, 1000 euros par mois. Est-ce que 1000 euros par mois c'est judicieux par rapport à la sécurité des gens. Je ne suis pas certain.

Depuis des décennies, on a de la lumière partout, à part sur l'autoroute. Ne plus avoir de lumière du tout, on risque d'avoir plus d'insécurité, plus de vols. On a quand même une population qui est assez âgée. J'ai des dames qui m'ont dit : « Monsieur le maire, si vous coupez les lumières de rues, moi je ne vais plus dormir la nuit. » C'est une présence pour eux d'avoir une lumière tout près de chez eux devant la maison. Je pense qu'il faut attendre un peu, voir cette année les augmentations successives et voir après ce qu'on fera et ce qu'on mettra en place dans les mois à venir si on a le coup de matraque à la fin de l'année, si on est obligé de payer un peu plus. Normalement on devrait peut-être avoir une aide de l'état pour les augmentations tarifaires. A réfléchir. Il y a très peu de communes. Il y a l'aspect sécuritaire, l'aspect réglementaire aussi car une commune complètement dans le noir est de la responsabilité de la municipalité en cas d'accident. Je veux bien discuter et entendre mais que faire. Si on coupe, on a des tas d'administrés qui ne vont pas être bien, des administrés qui ne vont plus voir clair du tout, L'économie n'est pas énorme du fait qu'on soit passé en Led. Si on n'était pas en led, je comprends que là il aurait fallu qu'on fasse quelque chose.

Isabelle Décobecq : je ne sais qu'elle est la solution, je voulais juste savoir si il y avait eu un débat. J'ai la réponse. C'est bon.

Monsieur le maire : on a fait le débat avec les adjoints.

Hervé Wargnye : Pour l'instant on n'est pas favorable.

Emmanuel Tirlemont : c'est un peu brutal comme idée. Je pense qu'il y a d'autres pistes à aller chercher sur l'économie des bâtiments.

Isabelle Décobecq : Justement, y-a-t-il des moyens de vérifier que les bâtiments de la commune, tout est bien fermé la nuit ? je pense à la lumière des écoles.

Monsieur le maire : C'est fait déjà depuis très longtemps. Le problème qui peut se passer c'est qu'une lumière reste allumée d'une classe. On a rebaisé la chaudière en sachant qu'on doit maintenir une température de 21° pour les primaires et les maternelles. C'est obligatoire. On restera avec 21° maximum en hiver, sachant qu'il y a encore le COVID et on est obligé d'aérer régulièrement mais j'ai déjà travaillé avec Christelle Struss et on est en train de voir quand on aéra le soir on n'est pas obligé d'aérer le matin donc on n'est plus obligé d'ouvrir les fenêtres le matin, c'est là que la chaudière va pousser pour chauffer les classes. On a aussi réduit quelques radiateurs qui ne servent à rien. On a changé des lampes à forte consommation pour des Leds. Ça se fait un peu à la fois, ce qui permet de faire des économies. Mais je ne peux pas demander aux enfants de venir avec leurs doudounes, ce n'est pas possible.

On était sur du 22,5 au maximum, on sera plus sur du 21. Comme vous l'avez tous entendu, 1 degré, 2 degrés ça représente un chiffre annuel.

Le point noir c'est la salle des fêtes. Quand elle est louée elle chauffe du vendredi soir au lundi matin, On est en train de mettre en place un système avec un blocage du chauffage sauf qu'il est obsolète, il est très vieux. On ne va pas investir une somme trop importante mais par contre on va essayer de trouver une solution pour bloquer le chauffage à un certain degré et qu'on puisse l'éteindre aussi.

On a préparé un courrier pour les associations en leur demandant de faire extrêmement attention au chauffage. On sait qu'en 2 heures c'est chaud, ça ne sert à rien d'allumer le matin pour le soir. On va dans le même cadre voir avec le syndicat de baisser les salles de sports et les médiathèques pour réduire un peu la chaleur, là aussi c'est énergivore, c'est énormément de gaz, pour les salles de sport ça coûte excessivement cher. Là c'est pareil, les associations vont être mises à contribution, de ne plus chauffer trop fort cette salle, par contre on va changer tout le module, il n'y aura plus la possibilité de toucher au chauffage. Il sera totalement mis sous surveillance. Il me faudra les calendriers des associations pour qu'on puisse régler les

horloges.

La salle de sport, c'est 4000 m³ heure de gaz.

Sandrine Cailleau : A valenciennes, c'est plus de chauffage.

Isabelle Décobecq : Quand les petits de maternelles, les premières années, qui ont 2 ans et demi, si ils arrivent dans une salle glaciale ...

Monsieur le maire : on va maintenir une température, il n'y a pas de souci. On va garder une partie chaude dans les vestiaires. On ne va pas les frigorifier, les traumatiser.

Mais c'est vrai qu'actuellement, tout le monde est obligé de faire attention à ça et pour revenir à l'éclairage public, on va réfléchir encore un moment. On ne peut pas couper la rue du corbeau et dire on laisse la route de Roubaix car elle est accidentogène. La réflexion est là mais heureusement qu'on est passé pratiquement à 80 % en Led.

Isabelle Décobecq : C'est le 80 % qui me surprend car quand on a voté la dernière tranche c'était la totalité du village qui était couverte.

Monsieur le maire : on avait une tranche qui restait à faire mais on n'avait pas eu les subventions, du coup on attendait les subventions. Mais les subventions transition écologie énergie avaient été retirées du gouvernement.

Isabelle Décobecq : quelles sont les 20 % de rues qui reste à faire ?

Hervé Wargnye : Route de Roubaix et le bout de la rue du grand sart.

Monsieur le maire : si on peut avoir des subventions l'année prochaine, on mettra en place pour finir le village.

Danielle Vermandère : et pour l'éclairage de fin d'année ?

Monsieur le maire: on a eu un gros débat à l'agglo avec ça et les réunions d'interco, je dirai on ne peut pas prendre une décision collective en disant on ne fait pas d'éclairage pour Noël.

Chacun fait comme il envie dans sa commune, chacun a des moyens différents. Nous sur la commune, il y en a très peu, on n'en a jamais eu beaucoup, c'est des Led, les 4 qu'on va mettre à la mairie vont nous coûter 20 euros pour le mois en consommation et il y en aura deux à côté de l'église. Ce qui coûte cher c'est la pose et la dépose. Ce n'est pas avec 6 guirlandes qu'on va plomber le budget.

La séance est levée à 20h02